

PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX AU SEIN DU SECTEUR DES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ

SCP 327.02 & SCP 327.03

SPF Emploi

3 octobre 2022



QUI EST CONCERNÉ ET POURQUOI ?

Trois publics sont à prendre en compte:

- ▷ **Les personnes (f,m,x) en situation de handicap** (travailleurs de production)
- ▷ **Les travailleurs qui encadrent ces travailleurs de production** (moniteurs, assistants sociaux, coordinateurs socioprofessionnels)
- ▷ **Le niveau institutionnel** (staff de direction)

Le secteur ETA a fait preuve **d'une grande résilience et a été durement touchée par la crise sanitaire;**

La prévention des risques psychosociaux vise à aider les ETA à **redéployer autrement leurs ressources** afin de contribuer à **une meilleure qualité et durabilité de la vie au travail, à reconstruire un collectif de travail qui prenne soin de son personnel** qui est également **son public cible.**

Il s'agit, au niveau sectoriel et de chaque entreprise, de **prendre le temps de l'analyse** pour valoriser les réussites et améliorer ce qui peut l'être encore, et ce afin de mettre en œuvre et diffuser ce en quoi le secteur est le plus doué : **adapter et construire son futur.**

D'où la mise en place d'un projet sectoriel ETA concernant la prévention des risques psychosociaux.

Ce secteur **doit concilier des impératifs de rentabilité économique et d'accompagnement socioprofessionnel de personnes en situation de handicap.**

ACTIONS PRÉVUES

- ▷ **Organiser des séances d'information** concernant les RPS et les actions proposées à travers le projet
- ▷ **Sensibiliser et outiller** : via des **supports de communication adaptés** et via **des ateliers d'introduction aux RPS adaptés au public cible du secteur ETA**
- ▷ Outiller et conseiller via des **analyses participatives des risques sur site** ainsi que **des accompagnements collectifs**
- ▷ Outiller via **des analyses participatives des risques en ligne** et conseiller via un échange concernant les résultats
- ▷ Faciliter la mise en œuvre des actions de prévention (primaire, secondaire et tertiaire) via **des ateliers thématiques ainsi que des accompagnements collectifs**
- ▷ Mobiliser et concerter les acteurs et **produire de la connaissance sectorielle des risques psychosociaux et mesures de prévention**
 - ▷ Coordonner une approche sectorielle des RPS **pour les années à venir**
- ▷ **Diffuser et relayer via des séances de diffusion**, via les partenaires sociaux et les réseaux sociaux

PHASES-CLÉS DU DÉROULEMENT

▷ Septembre-décembre 2022 :

- Recrutement et organisation de l'équipe-projet
 - Sélection des opérateurs
- Mise au point des procédures et documents de collaboration avec les opérateurs et institutions (gestion et évaluation)
 - Mise au point de la communication et premières communications concernant le projet
 - Premières réunions de suivi

▷ Janvier à mi-juin 2023 :

- Mise en place des ateliers
- Réception des demandes de participation aux ateliers, aux analyses des risques, aux accompagnements d'équipe
- Poursuite des communications concernant le projet
 - Réunions de suivi

▷ Mi-juin à fin août 2023 :

- Évaluation des actions
- Dernières réunions de suivi
 - Réunion de diffusion

EN QUOI LE PROJET EST-IL INNOVANT ?

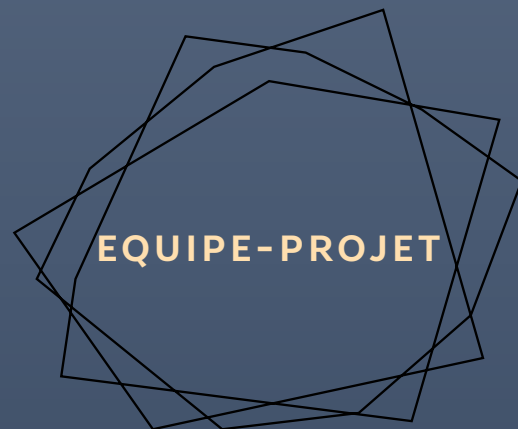
Articulation de **plusieurs actions de soutien** à la prévention des risques psychosociaux à l'échelle du secteur ETA

Mise en **place de nouvelles actions par les Fonds sectoriels ETA** :

- **Ateliers** concernant les risques psychosociaux
- **Analyses participatives** des risques via des questionnaires **et via des groupes de travail sur site**
- **Evaluation externe** des actions et **recherche-action** sectorielle

Attention à l'accessibilité aux actions reprises : elles ne concernent pas seulement les postes-clés et la ligne hiérarchique mais s'adressent également à l'ensemble des travailleurs des organisations, donc aussi les personnes en situation de handicap, les considérant comme des acteurs potentiels de prévention au sein de leur entreprise.

RESSOURCES DU PROJET



François Willemot - Responsable de projet au sein de l'APEF

Chloé Merola - Collaboratrice administrative

Responsables des fonds sectoriels ETA
- Nicolas Dimitriadis et Béatrice Chandelon



Prévues avec **une dizaine d'organismes externes** en appui à la réalisation des différents volets du projet

(Sélection en cours)



Le projet s'appuie **sur le subside du SPF Emploi** et sur **un apport complémentaire des Fonds** durant la période du subside (09/22 – 08-23)

Au dernier quadrimestre 2023 : poursuite des actions du projet à charge des Fonds du secteur ETA

Sur base des résultats du projet, un nouveau projet récurrent en faveur de la prévention des RPS se mettra en place à partir de 2024